

## RAPPORT DE SUIVI

### PROJET DE MODERNISATION PRE (ERP) ET LA MIGRATION VERS LA SOLUTION SAP S/4HANA

1 Le 10 juin 2021, par la décision D-2021-075, la Régie de l'énergie (la Régie) a approuvé le projet  
2 de modernisation des processus et la migration vers la solution SAP S/4HANA (le Programme  
3 SAP). Dans cette décision, la Régie demandait notamment à Énergir, s.e.c. (Énergir) de  
4 soumettre annuellement, lors du dépôt de son rapport annuel, les données nécessaires au suivi  
5 du projet.

6 La réalisation du Programme SAP se veut l'aboutissement du programme de modernisation par  
7 lequel certains processus d'affaires d'Énergir, présentement supportés par la solution SAP ECC,  
8 dont l'implantation originale remonte à 2001, seront modernisés, optimisés ou réimplémentés  
9 dans la solution SAP S4/HANA. Le Programme SAP a été présenté à la Régie comme un seul  
10 projet comportant plusieurs phases : la phase Planification, la phase de Fondation et, finalement,  
11 le projet de Modernisation et de migration vers la solution SAP S/4HANA.

#### 1. STATUT DE L'AVANCEMENT DU PROJET

12 À la suite de la sélection et de la signature de contrats avec nos partenaires, soit Accenture pour  
13 le volet migration à SAP S/4HANA et modernisation, oXya pour l'implantation de l'architecture  
14 infonuagique et Microsoft pour la plateforme infonuagique, une dynamique de travail efficace a  
15 été mise en place entre tous. À ce jour, les activités multiéquipes sont coordonnées efficacement  
16 et les livrables réalisés selon les solutions choisies et dans les délais prévus. La gouvernance  
17 mise en place permet de résoudre les enjeux et de prendre les décisions de manière concluante  
18 et sans délai pour Énergir.

19 Les phases Préparation et Exploration, présentées au tableau ci-après, ont été réalisées selon  
20 l'échéancier et les livrables prévus dans chaque phase et se sont matérialisées selon les termes  
21 du contrat et selon le budget prévu. De plus, ces phases ont permis de confirmer la justesse du  
22 périmètre du projet et d'apporter les ajustements nécessaires aux livrables attendus pour les

1 phases subséquentes. La phase Réalisation est en cours et progresse aussi selon l'échéancier  
2 et le budget prévu.

3 L'échéancier revu au 30 septembre 2021 des activités à venir est présenté au tableau ci-dessous,  
4 alors que le budget révisé au 30 septembre 2021 est présenté à la section suivante.

Activités à venir	Phase	Échéanciers initiaux Date début – Date fin	Échéanciers revus Date début – Date fin
Atelier et conception de la solution	Exploration	Août 2021 – Oct. 2021	Idem
Configuration, développement et tests	Réalisation	Nov. 2021 - Mars 2022	Idem
Formation, tests acceptation (UAT) et mise en production – livraison 1	Déploiement-Stabilisation	Avril 2022 - Juin 2022	Avril 2022 - Mai 2022
Formation, tests acceptation (UAT) et mise en production – livraison 2	Déploiement-Stabilisation	N/A	Juin 2022 - Sept. 2022
Support post déploiement et période de stabilisation	Déploiement-Stabilisation	Juin 2022 - Nov. 2022	Juin 2022 – Oct. 2022

## 2. COÛTS DU PROJET ET EXPLICATION DES ÉCARTS

5 Le tableau suivant présente les montants budgétés au moment de la demande d'investissement,  
6 les sommes encourues en date du 30 septembre 2021 et la projection des coûts requis afin de  
7 terminer le projet.

PROJECTION DES COÛTS GLOBAUX AU 30 SEPTEMBRE 2021  
(000 \$)

**Ce tableau est déposé sous pli confidentiel.**

1 La projection des coûts finaux au 30 septembre 2021 est de [REDACTED] incluant [REDACTED] de  
2 contingence. Les principaux écarts sont décrits ci-dessous :

- 3
- 4 • L'écart de [REDACTED] à la rubrique *Intégrateurs* s'explique par un coût de contrat un peu plus  
5 élevé qu'estimé à la suite de la période de négociation. De plus, après la phase de  
6 Préparation, une demande de changement a été acceptée pour inclure des éléments  
7 essentiels qui n'avaient pas été estimés adéquatement dans les documents d'appel  
8 d'offres;
  - 9 • L'écart [REDACTED] à la rubrique *Main-d'œuvre* s'explique par des efforts internes  
qui devraient s'avérer un peu moins élevés que prévu sur la durée totale du projet;

- 1 • L'écart de [REDACTED] à la rubrique *Autres coûts* s'explique principalement par la nécessité  
 2 d'intégrer le coût des licences pour les outils de collaboration à distance pour tous les  
 3 membres du projet qui sont situés localement ou à l'international;
- 4 • L'écart [REDACTED] à la rubrique *Mise en place de l'infrastructure* s'explique par  
 5 le choix d'un partenaire qui offrait une solution moins dispendieuse et plus flexible au  
 6 niveau de l'environnement infonuagique.

### 3. IMPACT TARIFAIRE INITIAL ET PROJETÉ

7 Comme mentionné par Énergir dans sa demande d'investissement pour le projet, une activité de  
 8 quantification des bénéfices générés par le projet viendra répondre à son besoin de mesurer les  
 9 bénéfices et le succès du projet. Afin de compléter cette activité, Énergir devra toutefois  
 10 expérimenter les nouvelles solutions et effectuer des mesures en tests afin d'estimer les  
 11 bénéfices réalisables. Énergir complétera cet exercice vers la fin du mois de mars 2022. Les  
 12 résultats de cette activité de quantification des bénéfices seront conséquemment déposés à la  
 13 Régie au Rapport annuel 2022, dans le cadre du suivi du présent projet.

14 L'effet des variations de coûts sur l'impact tarifaire du projet se retrouve au tableau ci-dessous.  
 15 Le calcul de l'impact tarifaire est effectué sur une période de 10 ans.

Description	Impact initial	Impact projeté
Impact tarifaire 10 ans	73,0 M\$	73,0 M\$

16 **Énergir demande à la Régie de prendre acte du suivi du projet de modernisation PRE (ERP)**  
 17 **et la migration vers la solution SAP S/4HANA.**